



**DU AVENIR**

**GUIDE DES ÉTUDES**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022**



## SOMMAIRE

### GENERALITES

Informations sur le DU Avenir

Descriptif de la formation

Contrôle des connaissances et des aptitudes

Ensemble du programme du DU Avenir

Modalités de contrôle des connaissances

### ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier universitaire

Annexe 2 : La BULCO

Annexe 3 : CLES 1 ET 2

Annexe 4 : Stages

Ce guide n'a aucune valeur contractuelle ou juridique.  
Il n'engage en aucune façon la responsabilité des auteurs.

## INFORMATIONS SUR LE DU AVENIR

### ADRESSES :

#### **Site de Boulogne :**

Centre Universitaire Saint Louis  
21 Rue Saint Louis  
62200 Boulogne-sur-Mer

#### **Site de Dunkerque :**

1 Pl. de l'Yser  
59140 Dunkerque

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Benoît SANTINI (Mél : [Benoit.Santini@univ-littoral.fr](mailto:Benoit.Santini@univ-littoral.fr))

### SECRETARIAT :

Martine Lavogier, **site de Dunkerque**

+ 33 (0) 3 28 23 68 86

[Martine.Lavogier@univ-littoral.fr](mailto:Martine.Lavogier@univ-littoral.fr)

Anne-Charlotte Navet, **site de Boulogne-sur-Mer**

**+ 33 (0) 3**

[anne-charlotte.navet@univ-littoral.fr](mailto:anne-charlotte.navet@univ-littoral.fr)

### ADRESSE DU SITE INTERNET

<https://www.univ-littoral.fr/diplomes-universitaires/>

### RESPONSABLE DES STAGES

Fanny LABORDE

### **REFERENT HANDICAP :**

# DESCRIPTIF DE LA FORMATION DU AVENIR

## **Objectifs de la formation**

Le DU AVENIR est organisé sur 2 semestres et a pour objectif :

- de permettre aux étudiants de retrouver confiance et motivation,
- de redéfinir un projet d'études et professionnel cohérent et réaliste,
- de confirmer ce projet sur le terrain : stages, rencontres, visites d'entreprises
- de renforcer les acquis fondamentaux
- de découvrir d'autres métiers et filières de formation associées

## **Compétences que les étudiants vont acquérir**

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail.
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral (Français, Anglais, LV2).
- Savoir travailler en équipe ou en groupe.
- Savoir traiter l'information et la hiérarchiser.
- Connaître et s'approprier les méthodes d'apprentissage de l'enseignement supérieur.
- Construire un projet personnel de poursuite d'études cohérent et adapté intégrant des objectifs professionnels.

### **Contenu du semestre 1**

Bloc Compétences Communes (150h) - 15 ECTS

- Expression écrite et orale (préparation à la certification Voltaire)
- Communication (utilisation des réseaux, communication professionnelle)
- Anglais (préparation à la certification CLES)
- LV2 (Espagnol ou Allemand)
- Méthodologie (gestion du temps, prise de notes, mémorisation, gestion du stress, préparation aux examens...)
- Outils numériques (préparation à la certification PIX)
- Outils Mathématiques
- PSC1

### **Contenu du semestre 2**

Bloc Préprofessionnalisation (50h + stage) - 5 ECTS

- PPP (module d'insertion professionnelle)
- Gestion de projet
- Projet associatif
- Stage de découverte professionnelle
- Stage d'immersion au sein des formations et/ou stage de découverte professionnelle

Parcours disciplinaires (100h) - 10 ECTS – 2 parcours type au choix :

- Parcours relatif aux sciences
- Parcours relatif à l'économie-gestion et aux sciences humaines & sociales

## STAGES

Le stage se fait sur une durée de 4 semaines et donne lieu à une convention. Le rapport de stage contient 6 pages minimum. La soutenance est accompagnée d'un diaporama et l'étudiant réalisera également l'interview d'un professionnel autre que le tuteur.

## **Handicap**

Les étudiants désireux de faire une demande de dossier handicap contacteront le médecin et les infirmières qui évalueront les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe

pédagogique. La commission handicap statuera sur les aménagements éventuels accordés aux étudiants en ayant fait la demande.

Pour le DU Avenir, le référent handicap du DU veillera à l'application des aménagements obtenus par les étudiants en situation de handicap, en collaboration avec l'équipe pédagogique et les secrétariats.

Pour toute information contacter Mme Tempère, gestionnaire du Bureau de la Vie Étudiante et du Handicap (BVEH) : [handicap.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:handicap.etudiants@univ-littoral.fr)

**Salarié** : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité aux TD et TP

Il n'est pas tenu de passer le CC et ne peut assister qu'à l'examen terminal.

**CLES** : Les étudiants sont invités à se renseigner sur les épreuves du CLES (Certificat de compétences en langue de l'enseignement supérieur). CLES 1 et CLES 2 (voir annexe 3).

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES MODALITÉS D'EXAMENS

L'obtention du DU Avenir implique des contrôles écrits et des contrôles oraux.

Il n'existe pas de note éliminatoire.

L'inscription aux examens a lieu entre le 08/11/2022 et le 12/11/2022 pour la 1<sup>ère</sup> session du 1<sup>er</sup> semestre et 2<sup>d</sup> semestres.

Inscription aux examens entre le 21/06/2022 et le 23/06/2022 pour la seconde session du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> semestres.

**Texte adapté de la réglementation des examens à compter de la rentrée 2021 /2022.**

**Adoption CFVU du 13/04/2021.**

## **1. Inscription et progression**

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

## **2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)**

### **a) cadrage réglementaire**

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

### **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date. Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

### **b) Validation des parcours de formation**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études. L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

### **Modalités variées :**

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales

- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel
- contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

**Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

**Capitalisation** : Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE. De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

**Compensation** : Compensation et obtention du diplôme : La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE). Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

**Seconde Chance** : L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance. Plusieurs formes possibles : une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques ») ; en cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre ; l'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ). Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale. Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

**Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

**BONUS** : prise en compte du sport, des langues, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal. Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ( $20 \times 3\% = 0,6$  point). Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Important : si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée. Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte.

### 3. Jurys et Résultats

**Jurys** : L. 613-1 du code de l'éducation : Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique. Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites. Le jury délibère souverainement à partir



de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

**Résultats** : après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

**Redoublement** : le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

#### **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019. Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation. Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

**Étudiants boursiers** : en application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

**Absence et certificat médical** : la justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

#### **Incidents pendant les examens**

**Retard** Les étudiants doivent être présents 15 min dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

**Absence justifiée ou non justifiée** : un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

#### **Application du principe :**

- évaluation initiale (session 1) : un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2). Un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

- évaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

\* S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

\* S'il était déjà absent en session 1 : absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

\* Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

\* Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## **5. Régime Spécial d'Études :**

Art. 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

**Sportifs de haut niveau (SHN) :** le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Épreuves de substitution proposée par la formation. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

**Handicap :** respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

**Statut d'Étudiant Salarié :** peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

**Les étudiants « empêchés » :** sont concernés les étudiants qui n'entrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

**ENSEMBLE DU PROGRAMME DU  
DU AVENIR**

<b>Bloc</b>	<b>Enseignement</b>	<b>ECTS</b>	<b>Heures</b>
<b>Bloc compétences fondamentales (15 ECTS)  Semestre 1</b>	Expression écrite et orale / communication / certification Voltaire	5	50
	Anglais	2	30
	Outils numériques	2	20
	Méthodologie de travail universitaire	2	20
	Outils mathématiques	4	30
<b>Bloc disciplinaire (10 ECTS)  Semestre 2  2 parcours au choix : Parcours 1 - Sciences Parcours 2 - Sciences économiques et sociales</b>	Biologie / Physiologie – <b>parcours 1</b>	2	18
	Économie-gestion – <b>parcours 2</b>	2	18
	Culture générale, lecture de la presse, préparation aux oraux de concours – <b>parcours 1 et 2</b>	2	18
	Physique / chimie – <b>parcours 1</b>	2	19
	Action sanitaire et sociale – <b>parcours 2</b>	2	19
	Gestion de projet (20h) + projet associatif (12 h) – <b>parcours 1 et 2</b>	4	32
<b>Bloc pré- professionnalisation (5 ECTS)  Semestre 2</b>	Projet personnel et professionnel	3	18
	PSC1	0	8
	Suivi de stages	2	1h/étudiant

# Descriptif des enseignements

## SEMESTRE 1

### Bloc compétences fondamentales

#### Expression écrite et orale / communication / certification Voltaire

**Enseignante : F. LABORDE (sites de Boulogne, Calais et Dunkerque)**

**Objectif :** s'exprimer correctement à l'écrit et à l'oral, appréhender de manière positive l'image de soi.

**Attendus :** savoir adapter son registre de langage, utiliser un vocabulaire précis et adapté, maîtriser l'orthographe et la syntaxe, prendre confiance en soi et savoir convaincre à l'oral.

**Méthode :** lecture cursive, dictée, entraînement encadré et autonome sur la plateforme numérique Projet Voltaire, travail de réflexion et de synthèse à l'écrit, entraînement de l'éloquence en public.

**Modalités de contrôle :**

S1 = une note de contrôle continu + un bonus Voltaire + examen oral.

S2 = une note de contrôle continu + un bonus Voltaire + examen oral + examen écrit.

#### Anglais

**Enseignant : M. ONKA (Dunkerque), E. KOROL-RANGEON (Boulogne)**

#### Outils numériques

**Enseignant : ???**

**JOCELYN DRUEL CONTACTE LE 17/09**

#### Méthodologie du travail universitaire

**Enseignantes : A. NOYER (sites de Dunkerque et Boulogne) et S. LOQUENEUX (Boulogne + Dunkerque)**

**MME LOQUENEUX CONTACTEE LE 17/09 POUR CONFIRMATION ACCEPTATION HEURES DE BLG ET DKQ 2 GROUPES**

Ce cours a pour objectif de faire acquérir des outils et méthodes de base permettant de travailler plus efficacement et selon les exigences universitaires.

Pour cela les thèmes suivants seront abordés : motivation, prise de notes, gestion du temps et des

activités, gestion du stress, connaissance de soi dans les apprentissages,....

À cela s'ajoute un travail sur l'apaisement des émotions dont le stress, une réflexion sur le profil d'apprentissage et les intelligences multiples qui aident à la connaissance de soi dans le cadre de l'apprentissage ainsi que la détection de ses valeurs de vie pour trouver cette motivation intrinsèque. Ce programme est basé sur le dialogue, la psychologie positive, la méthode Vittoz, la communication non violente (avec soi), la pédagogie positive.

**Évaluation** : participation à travers des exercices faits à la maison entre deux séances.

## Outils mathématiques

**Enseignante : A. BRACCO (Dunkerque),**

**MME BRACCO CONTACTEE LE 17/09 POUR NOM DE COLLEGE BLG + GROUPE 2 DKQ**

L'enseignement des mathématiques dans le cadre du DU Avenir vise la maîtrise des connaissances mathématiques nécessaires pour aborder sereinement la poursuite d'études envisagée par les étudiants.

Selon leurs besoins, sera proposée une remise à niveau sur :

- les techniques calculatoires usuelles sur les nombres entiers, les fractions, les puissances ;
- le calcul littéral indispensable à la résolution de problèmes : développement, factorisation, mise en équation ou inéquation, résolution d'équations et d'inéquations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> degré, d'équations produit et quotient ;
- la proportionnalité, les pourcentages (échelles, dosages, ... ) ;
- les grandeurs et mesures (avec les nécessaires conversions).

Une préparation aux tests de logique constitutifs des épreuves de certains concours d'accès à des formations sera également assurée.

Enfin, les étudiants souhaitant entamer une poursuite d'études dans le domaine scientifique travailleront sur le programme de Mathématiques du lycée.

### **Modalités d'évaluation :**

Session 1 : contrôle continu (évaluations régulières)

Session 2 : examen d'une durée de 2 heures.

## SEMESTRE 2

### 1) Bloc disciplinaire

#### **Biologie / Physiologie (Parcours 1 - Sciences)**

**Enseignants : O. GHALI (site de Calais) et H. BENACHOUR (site de Calais)**

**(Boulogne et Dkq ???)**

Ces enseignements visent à acquérir des bases en biologie cellulaire, anatomie et physiologie humaines, indispensables pour la poursuite d'études en lien avec les sciences de la vie et de la santé.

- Vue d'ensemble sur la cellule eucaryote depuis la membrane plasmique jusqu'à l'ADN. Sont étudiés la composition ainsi que le rôle de la membrane plasmique, tous les organites cytoplasmiques et l'information génétique.

- Le système nerveux central et périphérique : sont abordés la structure anatomique et le rôle physiologique de chaque système.

- Le système immunitaire (structure anatomique, différences entre l'immunité innée et spécifique, rôle physiologique du système immunitaire).

- Le cycle cellulaire : la mitose, la prolifération, et notions sur la régulation du cycle cellulaire

- Anatomie et physiologie des glandes : exemple du pancréas et la régulation de la glycémie

- Anatomie et physiologie du système cardiovasculaire.

**Évaluation** : examen écrit sur table – durée : 30 minutes maximum.

**Physique / chimie (Parcours 1 - Sciences)**

**Enseignantes : A. NOYER (sites de Boulogne et Dunkerque) et C. GENTY (sites ?)**

Ce cours a pour objectif de faire d'acquérir le socle des notions fondamentales de chimie générale et de mécanique du point

**Mécanique du point :**

- Rappels sur les vecteurs
- Caractéristiques du mouvement : vecteurs vitesse et accélération, mouvements uniformes, rectilignes, circulaires, ...
- Forces (caractéristiques, nature), Lois de Newton, principe fondamental de la dynamique

**Chimie générale :**

- Structure de l'atome
- Liaisons chimique
- Réaction chimique

**Économie / gestion (Parcours 2 - Sciences Humaines et Sociales)**

**Enseignant : ??? CONTACT M. VANGHENAUSEN**

**Action sanitaire et sociale (Parcours 2 - Sciences Humaines et Sociales)**

**Enseignante : L. MESGUEN (Dunkerque et Calais), ??? (Boulogne)**

**VOIR AVEC SABINE DUHAMEL - CADRE DE SANTE ? CONVENTION AVEC IFSI  
VOIR AVEC MESGUEN SI DANS SON RESEAU ELLE A QQN A PROPOSER**

L'organisation sanitaire et sociale en France.

La protection sociale.

État des lieux de la situation sanitaire et sociale selon les territoires.

Les déterminants de la santé et les leviers de la prévention.

**Évaluation** : contrôle continu et devoir sur table en clôture.

**Culture générale, lecture de la presse, préparation aux oraux de concours  
(Parcours 1 et 2 - Sciences + Sciences Humaines et Sociales)**

**Enseignantes : ??? culture générale, lecture de presse ( ???) - VOIR AVEC SAMUEL ADAM  
C. NIELLEN (sites de Boulogne, Calais, Dunkerque), préparation aux oraux de concours**

## 2) Bloc de pré-professionnalisation

<b>Projet personnel et professionnel (Parcours 1 et 2 - Sciences + Sciences Humaines et Sociales)</b>
<b>Enseignante : SUAIOIP (sites de Boulogne, Calais et Dunkerque)</b>
<b>Objectif</b> : Elaborer son projet de formation et son projet professionnel. <b>Attendus</b> : savoir identifier les apports d'une expérience et ses propres compétences, savoir identifier ses intérêts personnels, mettre en avant ses qualités et ses valeurs, faire connaître les possibilités de poursuite d'étude cohérente, maîtriser les éléments de candidature (CV, lettre de motivation, entretien). <b>Méthode</b> : travaux pratiques et accompagnement individualisé avec l'appui des PsyEN et du personnel du SUAIOIP.
<b>Modalités de contrôle au S1</b> (uniquement) : oral

<b>Gestion de projet + projet associatif (Parcours 1 et 2 - Sciences + Sciences Humaines et Sociales)</b>
<b>Enseignante : F. LABORDE (sites de Boulogne, Calais et Dunkerque)</b>
<b>Gestion de projet</b> <b>Objectif</b> : apprendre à travailler en groupe de manière autonome autour d'un objectif commun : l'organisation d'un projet (événement). <b>Attendus</b> : proposer un projet cohérent, connaître et respecter les étapes d'un projet (rétroplanning, définition et gestion des ressources, budget, suivi), communiquer au sein du groupe de travail et avec les collaborateurs extérieurs, savoir demander de l'aide et des informations, proposer des temps de réunions, surmonter les difficultés et trouver des solutions créatives. <b>Méthode</b> : cours théoriques d'apport des connaissances et de la méthode + ateliers pratiques de travail en groupe en salle informatique + réalisation effective du projet.
<b>Projet associatif</b> <b>Objectif</b> : s'ouvrir sur l'extérieur et développer son engagement bénévole <b>Attendus</b> : mieux connaître le fonctionnement du monde associatif, identifier ses intérêts personnels, s'engager de manière régulière et fiable, aller à la rencontre de l'autre, savoir identifier et valoriser l'apport de son expérience. <b>Méthode</b> : cours théoriques de connaissance du monde associatif et de l'engagement bénévole + suivi individuel de projet
<b>Modalités de contrôle au S2</b> (uniquement) : exposé collectif + note d'engagement individuel (gestion de projet) ; exposé individuel + rapport écrit (projet associatif)

<b>Formation aux premiers secours - PSC1 (Parcours 1 et 2 - Sciences + Sciences Humaines et Sociales)</b>
<b>Enseignant : ??? - M. ALAN POLLARD Dunkerque + Boulogne à voir</b>

**Suivi de stage (Parcours 1 et 2 - Sciences + Sciences Humaines et Sociales)**

**Enseignante : F. LABORDE (sites de Boulogne, Calais et Dunkerque)**

**Objectif** : découvrir le monde professionnel et affiner son projet

**Attendus** : savoir mener une recherche active de stage, s'engager de manière fiable et régulière, savoir identifier les apports d'expérience.

**Méthode** : suivi personnalisé

**Modalités de contrôle au S2** (uniquement) : rapport de stage écrit + oral



# ANNEXES

## ANNEXE 1

### CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

Lundi 27/09/2021 : pré-rentrée site de Boulogne 11h-12h30

Vendredi 01/10/2021 : pré-rentrée Dunkerque 13h-14h30

Semestre 1 : à partir du 04/10/2021

Fin des cours du S1 : 14/01/2022

Stage du 17/01/2022 au 11/02/2022

**Examens semestre 1 : 21-23 février 2022**

Semestre 2 : à partir du 24 février 2022

Jurys du S1 : mi-mars 2022

Fin des cours du S2 : 3 juin 2022

**Examens semestre 2 : du 07/06 au 10/06/2022**

Jurys du S2 : 20 juin

**Examens de rattrapages : 28/06 au 01/07/2022**

Jurys définitifs 07/07/2022.

*NB : les dates des jurys sont susceptibles d'être modifiées.*

#### **Vacances**

Toussaint : du 30/10 au 06/11/2021

Noël : du 18/12/2021 au 02/01/2022

Hiver : du 12/02/2022 au 21/02/2022

Printemps : du 09/04/2022 au 23/02/2022

## ANNEXE 2

### LA BIBLIOTHEQUE (OU COMMENT SE DONNER DES ATOUTS POUR REUSSIR SES ETUDES)

**Des livres** : la BULCO met à votre disposition des milliers de livres, dont beaucoup concernent directement votre licence. Vous pouvez y lire les auteurs étudiés, mais aussi consulter et emprunter des manuels qui synthétisent les connaissances présentées lors des cours.

**Des DVD** : La Bulco propose un fonds particulièrement bien développé de fictions et de documentaires, y compris des films très récents.

Des abonnements internet (consultables depuis chez vous) : la Bulco vous permet d'accéder à une encyclopédie en français bien utile pour aborder les sujets étudiés en cours : l'encyclopédie Universalis. La presse internationale et l'économie, surtout anglo-saxonnes, sont disponibles principalement sur Factiva, avec possibilité de chercher dans les archives. Kompass est un annuaire international d'entreprises bien utile pour la recherche de stage ou d'emploi... Attention : pour accéder à ces différents sites il est nécessaire d'utiliser e-Bulco, le portail documentaire de la bibliothèque : [bulco.univ-littoral.fr](http://bulco.univ-littoral.fr) (dans la rubrique Formation/Tutoriels il est possible de consulter des aides pour bien utiliser ces bases de données).

**Des services** : quatre salles de travail en groupe vous permettent de travailler collectivement sans déranger les autres lecteurs. A l'inverse des zones de travail en silence sont proposées aux deux étages. Vous disposez de deux photocopieuses, d'une vingtaine d'ordinateurs, d'une imprimante (paiement en créditant votre carte d'étudiant)... Les bibliothécaires sont entièrement disponibles pour vous aider dans vos recherches et vous renseigner.

Téléphone : 03 21 99 41 30 - [bulco@univ-littoral.fr](mailto:bulco@univ-littoral.fr)

## ANNEXE 3

### CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : CLES 1 ET CLES 2

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits à une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,

Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),

Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en ANGLAIS, ALLEMAND ou ESPAGNOL. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et Doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

#### **Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?**

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue. (Par exemple dans la préparation d'un échange Erasmus)

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : (1) les étudiants de Master dont la formation inclut un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne (2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

#### **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

## CLES et bonus

### **CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : CLES B1 ET CLES B2**

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits à une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,

Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),

Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en ANGLAIS, ALLEMAND ou ESPAGNOL. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et Doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

#### **Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?**

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (Par exemple dans la préparation d'un échange Erasmus).

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : (1) les étudiants de Master dont la formation inclut un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne (2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

#### **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

Les candidats au CLES obtiendront un bonus en cas de validation d'au moins deux compétences. Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

	Obtention certification B1	Obtention certification B2
4 compétences validées	16/20	20/20
3 compétences validées	11/20	15/20
2 compétences validées	8/20	12/20
1 compétence validée	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20

### **En quoi les épreuves consistent-elles ?**

CLES B1 : L'épreuve s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage... ). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre, ou un courriel... et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure au total 2 heures ;

CLES B2 : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures ;

### **Comment se préparer au CLES ?**

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

En consultant le site national : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr), vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

### **Date des épreuves au CLES 2021-2022 :**

**CLES B1 :**

- CLES B1 espagnol et allemand : jeudi 3 mars 2022
- CLES B1 anglais : vendredi 14 janvier et vendredi 4 mars 2022

**CLES B2 :**

- CLES B2 espagnol et allemand : jeudi 27 janvier 2022
- CLES B2 anglais : vendredi 19 novembre 2021

\* CGU BOULOGNE :

Responsable : Julio Alvarado Rodríguez

Secrétariat : [cles.boulogne@univ-littoral.fr](mailto:cles.boulogne@univ-littoral.fr)

\* CGU DUNKERQUE :

En cours de nomination.